

Négociations annuelles obligatoires :

La CARAC récompense l'engagement et la performance de ses collaborateurs avec un nouvel accord salarial

La CARAC, mutuelle d'épargne, de retraite et de prévoyance a conclu un accord salarial avec trois organisations syndicales (CFDT, CFTC, CFE-CGC), permettant une revalorisation des rémunérations de ses collaborateurs en 2025.

Dans un contexte de performance exceptionnelle, la CARAC a souhaité reconnaître et récompenser l'engagement de ses collaborateurs en mettant en place une politique salariale avec des augmentations de salaires collectives et individuelles afin d'améliorer le pouvoir d'achat tout en poursuivant ses engagements en faveur de la qualité de vie au travail.

Une revalorisation salariale pour récompenser ses collaborateurs

Afin de récompenser la contribution essentielle de ses collaborateurs à sa performance, la CARAC, via l'accord conclu avec les syndicats, met en place :

> **Une augmentation collective de 1,5 %** des salaires bruts des salariés présents au 31 décembre 2024, avec une garantie minimale d'**augmentation annuelle de 700 euros bruts**.

> **Des augmentations individuelles** pour l'année 2025, basées sur les performances individuelles, avec un budget global équivalent à **1 % de la masse salariale** au 31 décembre 2024, et une garantie d'**augmentation annuelle d'au moins 500 euros bruts**.

La garantie minimale permet de soutenir les tranches de salaire les moins élevées.

Un engagement pour la reconnaissance et la qualité de vie au travail

Depuis plusieurs années, la CARAC place **l'humain au cœur de sa stratégie** et déploie des initiatives pour favoriser un environnement de travail **stimulant, inclusif et attractif**.

Michel Andignac, Directeur général de la CARAC souligne « *Nous sommes fiers de pouvoir récompenser nos équipes pour leur dévouement et leur professionnalisme. Ces augmentations, décidées avec le soutien du Conseil d'administration, sont le reflet de notre reconnaissance envers chacun d'eux, qui contribue au succès collectif de la CARAC, au service de ses adhérents. La CARAC reste déterminée à poursuivre ses efforts pour offrir un cadre de travail stimulant et à promouvoir le bien-être de ses collaborateurs. Nous sommes convaincus que ces mesures renforceront encore davantage notre culture d'entreprise axée sur la performance et l'engagement* ».

Un dialogue social constructif pour préparer l'avenir

Au-delà de cette revalorisation salariale, la CARAC et les organisations syndicales poursuivent leur travail autour de sujets clés tels que **l'égalité professionnelle femmes-hommes et l'amélioration continue de la qualité de vie et des conditions de travail**.

En conciliant **performance économique et engagement social**, la CARAC confirme sa volonté d'être un **employeur de référence** et un **acteur engagé** au service de ses collaborateurs et de ses adhérents.

La CARAC, Mutuelle d'épargne, de retraite et de prévoyance à taille humaine, qui conçoit, gère et distribue des solutions financières qui s'adressent à toutes les personnes soucieuses de performance et d'intégrité dans la gestion de leur patrimoine. La CARAC dispose d'un réseau de collaborateurs sur l'ensemble du territoire qui, grâce à leur expertise, conseillent et accompagnent les épargnants dans la durée, face aux complexités du monde financier.

Fière de son histoire centenaire et de sa culture mutualiste, porteuse de valeurs telles que l'engagement, la confiance, l'indépendance et la transparence, la CARAC se fait un devoir d'être à la hauteur des attentes de ses adhérents. Garante de leur intérêt à la fois collectif et individuel, elle incarne un modèle avisé qui fait de ses adhérents des acteurs à part entière de la gouvernance.

Contacts presse

CARAC

Becoming
Véronique WASA
Tél. : 06 52 22 69 07
veronique.wasa@becoming-group.com

Isabelle GENEST
Directrice de la communication
Tél. : 01 55 61 56 23
igenest@carac.fr